

■ ACCESSIBILITÉ

Le parcours du combattant des handicapés

Dans cinq ans, l'ensemble des moyens de déplacements et des bâtiments recevant du public devront être mis aux normes de la loi pour l'accessibilité des handicapés. Un chantier pharaonique auquel certains élus tardent à s'attaquer malgré les besoins des personnes concernées. Témoignages.

✓ Sébastien Braye habite Louviers et connaît désor-mais les endroits « roulables » mais, au départ, cela n'a pas été facile.

La première difficulté est sur-venue avant même son installation dans la commune lorsqu'il a commencé à chercher un logement en 2003 : « J'ai appelé la mairie pour savoir s'il y avait des appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite et on m'a immédiatement répondu que non, il n'y en avait pas » explique-t-il. Les faits remontent à presque dix ans et si les choses ont évolué, il reste encore beaucoup de travail à faire pour rendre enfin la ville praticable à tous.

Le parcours du combattant

A 37 ans, Sébastien ne tient pas à être traité comme la personne « pas-paraît-que-les-autres », « J'ai dû réapprendre à vivre avec le fauteuil et je le vis très bien. Deux ans après mon accident, je retrouvais un emploi de commercial. Pour

moi, être obligé de rester chez soi, représente un quart du handicap ! » Pourtant, sortir vaquer à ses obligations s'apparente chaque fois à un parcours du combattant : « Je suis obligé de faire des repérages, je passe en voiture pour regarder les entrées de magasins, les trottoirs et voir si je pourrais me déplacer. A Louviers par exemple, on trouve beaucoup de pavés de Paris, c'est inroulable. Beaucoup de personnes à mobilité réduite se désocialisent car c'est tellement compliqué qu'ils envoient quelqu'un d'autre... »

Un cercle vicieux

Pour Sébastien, c'est un cercle vicieux : « Moins il y a d'aménagements, moins les personnes handicapées se déplacent, moins elles sont visibles. J'ai parfois l'impression qu'elles sont considérées comme hors-société ! » Il jette un rapide regard aux commerces de la rue du Maréchal-Foch et constate que la plupart d'entre eux comporte une marche à l'entrée. « Tout est



Pour Alain Morel, non voyant, la difficulté est aux abords des ronds-points.

voyant a besoin de repères, mais sur un rond-point, ce se-rait ne trouve pas toujours à Louviers.

Entre traversées de rues et identification de sa position, chaque sorti lui demande une attention particulière. « Il paraît qu'ils ont mis un feu parlant au carrefour de la route d'Elbeuf », se réjouit-il. Car depuis 1998, l'année depuis laquelle il ne voit plus, Alain Morel a pris l'habitude de se fier à la circulation. « Je laisse passer un cycle de feu pour être sûr, puis j'attends que la circulation transversale démarre. Quand j'entends cela, je peux traverser. » Toujours avec le risque de ne pas être vu par les automobilistes.

« Le flexibus, je le commande à la semaine »

Et ce problème de signalétique vaut aussi pour les passagers piétons. Il n'y a pas toujours de picots au sol. « Place de la Halle, par exemple, je ne sais pas où sont les passages piétons. »

Les trottoirs surbaissés lui posent également des problèmes. « Je fais attention, car on ne sait plus si on est sur le trottoir ou sur la route. C'est bien pour les fauteuils et même pour nous, mais s'il n'y a pas de picots au sol, on est désorienté. Les trottoirs, ça fait toujours peur. Une marche im-prévue de dix centimètres et on a l'impression de tomber dans le vide. »

La hantise des ronds-points

Mais si, pour les feux, le pli est pris, il n'en est pas de même pour les ronds-points. « C'est un gros point noir. C'est ma hantise. » Il n'est pas rare que les automobilistes oublient de laisser passer les piétons à l'entrée ou à la sortie des ronds-points. « Place de la

Porte-de-l'Eau, ils ont bien délimité les histoires de bus. Mais pour les piétons, c'est compliqué. Il faudrait un ralentisseur, dans le vide. »

✓ Alain Morel est non voyant. Si Louviers, il connaît, chaque sortie présente son lot de difficultés.

Avec sa canne blanche, Alain Morel peut se balader en toute liberté... ou presque. Sa crainte : la circulation. Il a peur de se perdre, aussi. Car, s'il fait constamment appel à sa mé-

moire pour s'orienter, ce non-



Sébastien Braye que les choses avancent et « le plus tôt sera le mieux ! »

Loi handicap : où en est l'Agglo ?

La loi pour l'égalité des chances, également appelée loi handicap, du 11 février 2005 exige la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments recevant du public ainsi que de l'ensemble des chaînes de déplacements avant l'année 2015.

En parallèle, chaque commune de plus de 5000 habitants est tenue de créer une commission composée d'élus et de personnes en situation de handicap pour étudier ensemble la mise aux

normes de la ville. Une commission a été créée au sein de la CASE mais pour les représentants de l'Association de paralytiques de France (APF) qui y participe cette dernière s'apparente plus à une commission fantôme.

Contactés, les membres de la commission n'ont pu fournir de renseignements sur l'avancée des dossiers. « Nous avons eu deux réunions jusqu'à présent, préside Elisabeth Langlard de l'APF. Nous devons visiter

une ville modèle mais nous n'avons pas eu de nouvelles. J'ai l'impression que les élus ne sont pas vraiment pressés de faire avancer les choses. » Si les règles ou les délais n'étaient pas respectées, les contrevenants s'exposent à la fermeture de l'établissement, au remboursement des subventions publiques et à une amende de 45 000 €. En cas de récidive, la peine peut aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Abonnez-vous !

LA DÉPÊCHE

Tél. **02.32.39.85.55**

La Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine organise la 1ère saison des

Fraich'Eure Madrie Seine

JUILLET
Mercredi 7 juillet à Saint-Pierre-de-Bailleul
Le 14 à Venables
à 14 heures

Départ chaque mercredi à 18h30
Balade pédestre (env. 7 km)
Découverte et convivialité
suivi d'un picnic-mique apporté par les participants
Gratuit

02 32 53 87 00 / www.cccmuremadrieSeine.fr